

## **Déconstruction de 5 maisons 76150 Maromme**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Monsieur le MAIRE.

**Objet :** Travaux de déconstruction de 5 maisons et d'un abri en béton situés sur le territoire de la commune de Maromme (76150)

**Lieu d'exécution :** Commune de MAROMME.

- **Mode de passation :** Marché de travaux, soumis aux dispositions des articles L2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.  
C'est une procédure adaptée.

**Mode de dévolution :** Prestation en 1 lot unique

**Variantes :** Les variantes ne sont pas autorisées.

**Négociation :** La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

**Sous-traitance :** autorisée

**Validité des offres :** 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Visite obligatoire** sur rendez-vous le 28/09/2020 à 14 h ou le 30/09/2020 à 9 h (devant la Mairie de Maromme, place J. Jaurès)

**Délai de réalisation:** démarrage des travaux début novembre 2020 – fin des travaux 30 décembre 2020

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet Mairie-rubrique Marchés publics) sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

### **Pièces justificatives à produire :**

#### Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.
- Un bordereau des prix détaillés par bâtiment à déconstruire joint à l'acte d'engagement

#### Pièces obligatoires :

- DUME ou
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Les rapports amiante paraphés et signés.
- Le rapport Plomb paraphé, signé
- Un mémoire technique complet et détaillé (note méthodologique indiquant toutes les phases de la déconstruction, moyens dédiés, planning ...) avec un projet de plan de prévention,
- Habilitations concernant le travail Amiante

#### Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

### **Critères d'attribution :**

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

- 1° Mémoire technique détaillé : 50%  
(Qualifications, habilitations, modalités d'exécution, méthodologie, planning ...)
- 2° Prix : 50 %

**Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».**

### **Elimination des candidats**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

### **Retrait des dossiers :**

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

### **Remise des offres -Présentation des offres dématérialisées :**

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

### **Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation**

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante : **9 octobre 2020 à 16 h 00**

**La copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

### **Renseignements :**

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**  
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [affaires.juridiques@ville-maromme.fr](mailto:affaires.juridiques@ville-maromme.fr)
- Pour des renseignements d'ordre technique : **M. E. BOUTTE**  
Tél. : **06 84 83 27 71** Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [affaires.juridiques@ville-maromme.fr](mailto:affaires.juridiques@ville-maromme.fr)

Date d'envoi du présent avis : le 18/09/2020